AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C0477
FR0000121147-FS0230

22 mars 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

FAURECIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 mars 2023, la société Franklin Resources, Inc. (One Franklin Parkway, San Mateo, CA 94403-1906, Etats-Unis), agissant pour son compte et celui de ses affiliés[1], a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 mars 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société FAURECIA et détenir 10 222 857 actions FAURECIA représentant autant de droits de vote, soit 5,19% du capital et 5,11% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions FAURECIA sur le marché.

[1] Franklin Ressources, Inc., une société de services financiers diversifiés, et ses affiliés, fournissent des services de gestion d'investissement et de conseil à leurs clients, sur une base globale.
[2] Sur la base d'un capital composé de 197 089 340 actions représentant 199 890 364 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.